

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N. Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.312.1992.TREATIES-6 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL
COMBINE ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)
CONCLU A GENEVE LE 1er FEVRIER 1991

ADDITIF A LA NOTIFICATION DEPOSITAIRE C.N.260.1991.TREATIES-4
DU 9 DECEMBRE 1991 CONCERNANT LES SIGNATURES APPOSEES
PAR CERTAINS ETATS

ADDITIF A LA NOTIFICATION DEPOSITAIRE C.N.9.1992.TREATIES-1
DU 7 FEVRIER 1992 CONCERNANT L'ACCEPTATION PAR LE DANEMARK

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

I

En référence à la notification dépositaire C.N.260.1991.TREATIES-4
du 9 décembre 1991, il est à noter que le Gouvernement danois lors de la
signature, le 30 octobre 1991, a formulé la déclaration suivante, qui n'a
pas été communiquée dans ladite notification dépositaire :

(Traduction) (Original : anglais)

Avec réserve d'application à l'égard des îles Féroé et du
Groënland.

II

En référence à la notification dépositaire C.N.9.1992.TREATIES-1 du 7
février 1992, il est à noter que, le 13 janvier 1992, l'Accord susmentionné
a été signé au nom du Gouvernement turc. Cette signature n'a pas été
communiquée dans ladite notification dépositaire.

Le 16 novembre 1992



A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées